Image not found or type unknown

Facture réclamée après plus de deux ans

Par **GALLI**, le **29/09/2008** à **19:26**

Mon notaire me réclame des frais de géomètre pour un appartement acquis en mai 2006.

Le Notaire du vendeur a "omis" (je cite) cette facture (295 €uros !!), soit-disant à la charge de l'acquéreur.

A t-il le droit de me réclamer cette somme plus de deux ans après l'acte notarié ?
Dans quelle mesure puis-je lui demander d'assumer son erreur ?

Merci de votre prompte réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés